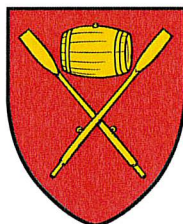


Buchillon



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 5 décembre 2023

Présidée par Mme Annabel Pulcrano

Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal N°2/2023 relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques (100m²) sur le bâtiment communal, sis Place du Village 1
 - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis municipal N°7/2023 relatif au budget pour l'année 2024
 - Rapport de la Commission des finances
8. Postulat de M. Jan Krasnodebski – Sécurité pour piétons
9. Rapports des délégués des Associations Intercommunales PRM et ASSAGIE
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel et relève 23 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Conseillers(ères) excusés(es) : M. Antoine Du Pasquier, Mme Nunzia Egger, M. François Gabella, Mme Monica McDonnell, M. Dominique Pioletti et Mme Rebecca Schwaar

2. Acceptation de l'ordre du jour

On passe au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté par 22 voix pour et une abstention.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023

Mme Annabel Pulcrano : J'ai une rectification à proposer à la page 214, il s'agit du nom ABA Partenaires et non ABA Techniques.

On passe au vote sur la rectification du procès-verbal.

La modification du procès-verbal est acceptée à l'unanimité.

On passe au vote du procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté par 22 voix pour et une abstention.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la secrétaire pour son travail.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : J'ai reçu deux commentaires qui concernaient l'envoi du PV approuvé de la dernière séance. Je suis désolée s'il y a eu des difficultés pour certains à l'ouverture du document envoyé par e-mail.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : J'ai plusieurs communications à vous soumettre. Tout d'abord la réception pour les nouveaux citoyens qui s'est déroulée le 29 novembre ici-même à la maison de commune. La Municipalité a été un peu déçue du faible taux de participation, environ un tiers des personnes invitées étaient présentes. Malgré cette petite déception la qualité de cette soirée a été retenue avec un discours de bienvenue, puis la présentation du Conseil communal par la Présidente, ainsi que des sociétés locales. Puis la présentation des nouveaux habitants qui ont pu faire connaissance entre eux et la soirée s'est terminée par un apéritif dinatoire fort sympathique.

Nous avons changé de gérance il y a un peu moins d'une année et c'est terminé avec l'ancienne régie Bernard Nicod qui nous a restitué les décomptes de charges. C'est une bonne nouvelle !

Concernant la rénovation du bâtiment administratif et des deux villas, avec mon collègue M. Lawrence Breitling nous avons eu plusieurs séances qui ont permis de finaliser plusieurs points,

notamment sur les panneaux solaires et le système de chauffage. Des précisions qui permettront aux mandataires d'affiner le cahier des charges et de préparer le dossier d'enquête qui devrait nous parvenir idéalement encore cette année. Ce qui ne veut pas dire que le projet sera mis à l'enquête cette année. Le dossier sera soumis à l'étude et l'enquête devra paraître en début d'année prochaine.

Dernière information, j'ai le regret d'annoncer que pour des raisons personnelles je quitterai la Suisse l'été prochain. Je mettrai fin à mon mandat au sein de la Municipalité de manière anticipée au 30 juin. Il y aura lieu de planifier une élection complémentaire au printemps prochain. Mes collègues et moi-même encourageons vivement toute personne motivée à se porter candidate. Celle-ci aurait l'opportunité d'œuvrer pour le bien de notre joli village avec une équipe municipale qui est au top ! Je vous communiquerai bien entendu toutes les précisions de cette élection dès qu'elles seront en notre possession. Il va de soi qu'autant mes collègues, que la population buchillonnaise pourront compter sur mon total engagement jusqu'à mon départ.

M. Jean-Pierre Mitard : J'ai deux informations à vous communiquer. Première information, lors du dernier Conseil je vous avais informé que l'emprunt auprès de la Poste concernant Etoy-Sud devait être renouvelé d'ici la fin octobre. Comme évoqué, l'appel d'offre s'est réalisé en deux phases, permettant d'abord une présélection, puis une sélection d'un certain nombre d'organismes. Avec d'une part le recours à une société de broker spécialisé Loanbox et d'autre part en direct avec deux banques locales. J'ai échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec les membres de la Commission des finances et de gestion. Les montants de ces appels d'offre étaient très proches et la Municipalité a choisi le plus offrant, c'est-à-dire la BCV. Pour un emprunt de 10.5 millions sur une durée de dix ans au taux de 2%. Vous avez pu comprendre ces décisions au travers de la lecture du préavis relatif au budget.

Deuxième information, les cahiers des charges écrits des employés communaux seront établis au premier semestre 2024, avec un peu de retard selon le planning communiqué mais sans aucune gravité. Le travail effectué par chacun de nos employés est admirable et je les remercie encore pour leur engagement durant l'année 2023.

M. Pierre-Frédéric Guex : Concernant la concrétisation du projet de création de place de motos et scooters sur la commune, on va pouvoir créer à la « Rue du Village » cinq places, peu après le stationnement pour les personnes handicapées. A l'entrée sud du parking, on pourra créer trois places et non deux comme indiqué. Et une place au niveau du salon de coiffure. Pour devant l'Ether on attend le retour du propriétaire, on en profitera également pour refaire toute la signalisation à cet endroit.

Pour la place de la salle de gymnastique, on a eu une première réunion de chantier et les travaux sont prévus pour le mois de mars. D'abord ça sera les parties en bois qui seront retirées puis la remise en état des bancs, puis tout ce qui concerne la partie jardin et les plantations. Le projet avait été retardé suite aux offres que nous avons reçues, le premier délai avait été fixé par les offres que nous avons demandées pour le premier préavis. Depuis aucune réclamation n'a été faite.

Le Riau a débordé vendredi dernier et c'est grâce à l'intervention rapide de M. Alain Egger que l'entreprise en charge a pu évacuer les pierres et les branchages qui empêchaient le débit. Cela a permis d'éviter une inondation beaucoup plus grande. Je remercie encore M. Alain Egger.

Concernant la revitalisation du « Ruisseau des Chenaux » on est en train de mettre en place une convention avec les voisins et les propriétaires concernés. C'est toujours à l'étude mais si ces conventions sont signées avec satisfaction, la commune de Buchillon sera maître de l'ouvrage et tous les frais engagés à cette occasion seront pris en charge à 95% par le Canton et la Confédération.

M. Pascal Mercier : J'ai une seule communication qui concerne les aînés. Cette année il y a eu une belle participation à la sortie des aînés, et cette semaine il y aura le traditionnel repas de Noël des aînés avec une quarantaine d'inscrits contre trente l'année passée. Une nouvelle personne a rejoint Mme Iela Vulliet, il s'agit de Mme Anna Berti. Ce duo organisera tous les événements pour les aînés. Je les remercie ainsi que tous les volontaires qui participent et œuvrent pour ces événements.

M. Lawrence Breitling : Ma première communication concerne le PACom. Le traitement des oppositions touche à sa fin et la Municipalité s'est positionnée sur la quasi-totalité de ses déterminations. Il reste néanmoins encore du travail et une mise à l'enquête complémentaire sera nécessaire pour procéder à certaines modifications du PACom. Cette mise à l'enquête complémentaire aura lieu durant le premier trimestre 2024, donc assez rapidement. Je tiens à remercier vivement notre greffière Mme Eliane Roch pour son travail à faire circuler les différents dossiers, il y a une grande quantité de documents à traiter ce qui demande beaucoup de concentration.

Deuxième communication, à la demande d'une citoyenne, un plan des zones accessibles pour la promenade des chiens a été réalisé. Ce plan est une représentation graphique simplifiée du règlement de la police communale et du règlement de la loi sur la faune en vigueur. Les zones indiquent les dispositions applicables aux promenades des canidés sur les parcelles communales et cantonales facilement accessibles. Ce plan sera bientôt disponible sur notre site Internet.

Troisième communication, concerne les travaux hors zone à bâtir. Et comme le guide fait l'année dernière cela aura pour but de rendre les procédures plus intelligibles. Cette annonce est déjà parue dans la dernière Gazette mais je tenais à le préciser encore ce soir. Pour cela, nous avons ajouté deux liens vers le site du Canton concernant les procédures de demande d'autorisation pour les travaux situés sur les parcelles hors zone à bâtir. Le but est de rendre plus compréhensible les demandes de permis de construire dans lesdites zones.

6. Préavis municipal N°2/2023 relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques (100m2) sur le bâtiment communal, sis « Place du Village 1 »

Mme Annabel Pulcrano : Je vous rappelle que ce préavis revient ce soir après avoir été retiré de la séance du Conseil du 20 juin 2023.

Lecture du rapport de la Commission d'urbanisme par M. Gregory Beth.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je n'ai pas compris s'il y avait des surplus d'électricité, par exemple en été, produit par les panneaux ? Les surplus s'ils sont reversés, réinjecté à un marchand d'électricité ou utilisés pour les communs de la Commune ? Comment cela s'équilibre surtout en été ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est une question technique. Ça me permettra de vous répondre et aussi souligner que je ne comprends pas tellement l'amendement proposé. L'énergie produite par les panneaux photovoltaïques est refoulée sur le réseau via un compteur électrique, propriété de la commune. Cette énergie va bénéficier uniquement à la consommation propre de la commune puisque Romande Energie va faire un *netting* entre la consommation d'énergie de la commune et la production d'énergie des panneaux photovoltaïques. Ce qui veut dire que s'il n'y avait qu'un seul consommateur, comme c'est le cas pour les biens communaux, on n'a pas de facture de Romande Energie, en revanche on reçoit de l'argent de la Romande Energie. Comme pour le hangar communal où l'on produit plus à l'année que ce que l'on consomme. Pour ce qui est de Luna et ici,

on a plusieurs consommateurs sur le site donc plusieurs compteurs, celui de l'Accent, du salon de coiffure, de l'ensemble des locataires et les compteurs relatifs au commun des immeubles et aux parties qui sont la propriété de la commune de Buchillon. C'est ce *netting* qui se fera, ce qui signifie d'ailleurs et c'est peut-être l'objet de votre intervention, que la production restera au seul bénéfice de la commune de Buchillon. Vous savez comment ça se passe, les électrons prennent le plus court chemin pour aller d'un point A à un point B. J'espère avoir répondu à la question.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je rebondis car j'ai toujours entendu que quand on revendait à un distributeur d'électricité le tarif n'était pas le même que quand on le lui achetait. Le *netting* est un nouveau mot que je ne connais pas. Est-ce équilibré ?

M. Jean-Pierre Mitard : Vous avez tout à fait raison le prix d'achat et le prix de vente sont différents. En revanche, prenons un exemple on achète de l'énergie 25 cts et considérons que la Romande Energie nous la reprend à 12 cts, on ne pourrait pas même si on le voulait vendre à 18 cts à l'Accent. Et pour la raison suivante, c'est qu'il n'y a pas un *microgrid* qui est constitué sur la parcelle, comme nous l'avions évoqué pour la rénovation ici.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci.

M. Gregory Beth : Le but de notre amendement et que l'on voulait clarifier ce point en précisant qui était bénéficiaire de cette électricité produite, car ce n'était pas clair dans le rapport. Alors on voulait que ce soit clair pour tout le monde de qui serait bénéficiaire de ces nouveaux panneaux.

M. Jean-Pierre Mitard : Et j'espère que ça l'est maintenant.

M. Gregory Beth : Oui.

M. Shai Sorek : Pouvez-vous confirmer, comme demandé par e-mail que visuellement ce seront des panneaux intégrés et pas simplement posés.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Oui tout à fait, pour en garantir l'esthétique.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission d'urbanisme.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 5 décembre 2023 :

vu le Préavis municipal N°2/2023
ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accepter l'amendement par 13 voix, 4 avis contraires 6 abstentions avec l'ajout des points suivants :

- Préciser que la production électricité des 50 m2 de panneaux existants sur le toit sud-ouest du restaurant sont au bénéfice de la commune.
- Préciser que la production d'électricité des 100 m2 de panneaux supplémentaires sur le toit du restaurant seront au bénéfice de la commune.

Mme la Présidente passe au vote sur le préavis.

Puis décide à l'unanimité :

1. D'approuver l'argumentation de la Municipalité justifiant l'opportunité d'installer 100m2 de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communal, sis « Place du Village 1 », permettant ainsi à notre commune de répondre à ses obligations légales.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je remercie la Commission d'urbanisme pour son analyse pointue de ce projet.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : J'ai une question, on vient de voter sur un amendement qui n'est pas réalisable ? L'énergie ne sera pas consommée uniquement par Buchillon ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Si.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : Non. Ça va revenir à Buchillon oui, mais dans les faits ce n'est pas juste.

M. Jean-Pierre Mitard : Le Conseil communal a voté sur un point qui de toute manière était un état de fait. C'est ce que j'ai compris de M. Gregory Beth. En clair, la question était de vouloir s'assurer que c'est bien comme ça que ça allait se passer. Et c'est comme cela que ça allait se passer. Si l'amendement n'avait pas été voté, ça se serait de toute façon passé comme ça. C'est du pareil au même.

Mme Annabel Pulcrano : C'est tout bon ?

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : Oui.

7. Préavis municipal N°7/2023 relatif au budget pour l'année 2024

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. Shai Sorek.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Daniel Calabrese : J'ai une remarque puis une question. Il me semble que le budget est bien construit et comme d'habitude il est convenablement prudent. Concernant le compte 420.318 « honoraires et prestations » en lien avec le PACom, on a CHF 65'000.- en 2022, CHF 95'000.- en 2023, CHF 95'000.- en 2024. Est-ce que vous avez une idée de l'enveloppe globale de ces honoraires pour le PACom ? Car année après année on passe à plusieurs dizaines de milliers de francs et j'aimerais savoir si on a une vue globale de ce qu'on va investir en coût d'honoraires pour le PACom ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est relativement compliqué de répondre car cela va dépendre de la suite des procédures. En revanche, si vous vous souvenez lorsque ABA Partenaires était intervenu pour le projet du centre de village avec l'ancienne législature et pour une commune comme la nôtre ça ne serait pas, à la louche, à moins d'un demi-million de francs. Mais ça va surtout dépendre de la suite de la procédure. Récemment, il y a eu le traitement des oppositions par mon collègue M. Lawrence Breitling. Puis il y aura cette nouvelle mise à l'enquête. Ce sont des coûts qui s'accumulent, on a une fourchette mais pas un chiffre précis car cela va dépendre de la durée.

M. Lawrence Breitling : D'autant plus qu'il y aura aussi les subventions cantonales pour le financement du PACom.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Mais ça ne couvre pas l'entier du projet.

M. Daniel Calabrese : Vous avez une idée de ce que représente les subventions en proportion ou en pour-cent ?

M. Lawrence Breitling : A ce moment, je n'ai pas le document qui justifie ces chiffres en ma possession.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : On a déjà reçu des subventions pour la première étape.

M. Lawrence Breitling : Oui, bien sûr mais je n'ai pas le chiffre ici.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je peux ressortir le dossier.

M. Jean-Pierre Mitard : A la louche c'est de l'ordre d'un tiers.

M. Daniel Calabrese : D'accord.

M. Jean-Pierre Mitard : De la même manière que le montant d'un demi-million, c'est à la grosse louche, car selon la durée ce sera entre CHF 250'000.- et CHF 500'000.-. Tout en sachant que c'est un projet qui a commencé il y a bien longtemps.

M. Lawrence Breitling : En 2016.

M. Jan Draper : J'ai une question de lecture sur le document. Comment sont reflétés par exemple les investissements des différents préavis comme la salle de gym ou la rénovation des bâtiments communaux ?

M. Jean-Pierre Mitard : Par définition, les investissements n'apparaissent pas dans le budget concernant les années durant lesquelles ces investissements sont pris en compte. Ce qu'on voit dans le compte de « perte et profit » comme pour une entreprise, ici on a un compte de « revenu et charge » pour la commune, c'est ce qui va être visible en lien avec les investissements, ce sont les amortissements relatifs à ces investissements. Si on prend par exemple le cas d'un bien financier pour les amortissements relatifs à Etoy-Sud ou à Luna, il y a eu des discussions qui ont déjà eu lieu avec des amortissements en une fois pour certains investissements, mais autrement on ne les voit pas dans le budget.

M. Carl Kyril Gossweiler : C'est la même chose quand ça sort de la trésorerie ? Avec l'exemple de la salle de gym, est-ce la même opération ou les mêmes écritures que pour des emprunts avec des montants plus élevés ?

M. Jean-Pierre Mitard : Si je peux me permettre, il y a là une confusion. La question de M. Jan Draper était en lien avec le budget c'est-à-dire le compte de « revenu et charge ». La trésorerie est le reflet du *cash-out*, de l'argent qu'on sort. Prenons l'exemple de l'année 2022 ou 2023, les investissements relatifs au hangar communal ont été financés par la trésorerie donc il y a un impact sur la vision de celle-ci alors que sur l'année en cours ils n'ont pas eu d'impact sur le compte de « pertes et profits ».

M. Carl Kyril Gossweiler : Je vous remercie.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le préavis ?

M. Jean Gnaegi : Dans ce projet de budget, sur le compte 460.381 on va mettre le montant de CHF 17'000.- de réserve pour le compte épuration et on va mettre le montant de CHF 56'300.- sur le compte 810.381 pour le compte eau. La Commission de gestion l'avait mentionné et l'on en avait parlé lors de l'adoption des comptes. Les dépenses au cours de ces prochaines années, on ne sait pas

quand mais pour l'épuration elles seront sans doute énormes. En revanche, pour l'eau les dépenses vont être très modérées. En ce sens que le réservoir est neuf et les conduites sont généralement en bon état. Et ces comptes sont des comptes de dépenses affectées, ça veut dire que c'est impossible d'utiliser l'argent qui est en réserve sur ces comptes pour une autre affectation. La raison est simple, le Canton a voulu par-là par exemple de pouvoir augmenter le tarif de l'eau et ensuite utiliser ça pour les dépenses courantes. Ce qu'on met en réserve sur ces comptes doit être utilisé strictement à cet effet. Alors j'aimerais que le municipal des finances me dise si ma vision des choses n'est pas adéquate et le cas échéant comment il fera quand il y aura beaucoup d'argent sur le compte de réserve de l'eau et beaucoup de dépenses pour l'épuration ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est une question à laquelle mon collègue en charge M. Pierre-Frédéric Guex avait répondu lors de la dernière ou l'avant dernière séance du Conseil. L'analyse que vous faites sur le fait que tant le côté eau que le côté épuration sont des comptes affectés est juste. L'analyse faite à ce jour par la Municipalité est qu'on laisse les choses en l'état considérant notamment que le fonds de renouvellement au bilan pour l'épuration des eaux est à CHF 563'000.- au 31.12.2022 et celui de l'eau à moins de CHF 400'000.-. On a eu ce débat à plusieurs reprises et à ce jour la Municipalité tient ce cap qui lui paraît être cohérent aussi du fait que pour l'eau il n'y a pas que le réservoir, il y a aussi les conduites et les dernières qui ont été changées « Sous les Vignes » lors de la dernière législature on en a eu pour CHF 150'000.-. Pour l'épuration, certes il y aura des dépenses mais peut-être pas nécessairement plus que pour l'eau, compte tenu du fait que les dernières discussions que l'on a eu avec les communes voisines en lien avec une éventuelle méga STEP dans la région est un projet qui ne verra pas le jour de sitôt. C'est une question d'analyse et on n'a pas nécessairement le même point de vue sur les chiffres analogues.

M. Jean Gnaegi : Toutes les communes devront traiter les micros-polluants. Qu'on le fasse dans le cadre d'une petite ou d'une grande station, au pif on devrait en avoir pour un million. Est-ce que la Municipalité peut donner des chiffres différents ? Concernant l'eau, on peut dire que toutes nos conduites sont en bon état. Certes une conduite peut lâcher, mais avec CHF 200'000.- ça serait réglé. Actuellement, aucune ne donne de signe de mauvaise santé. En revanche, pour l'épuration on sait qu'on devra le faire. C'est obligatoire et c'est beaucoup plus cher que dans le passé, surtout concernant le traitement des micros-polluants. D'autre part, comme ça traîne, le fonds qui a été mis en place pour aider les communes sera tari, il faudra alors payer plein pot.

M. Pierre-Frédéric Guex : Je confirme ce qu'a dit M. Jean-Pierre Mitard. C'est M. Charly Viquerat qui s'occupe principalement de l'eau sur Buchillon, car le réseau part d'Etoy. On a eu une réunion des trois communes comme chaque année avec St-Prex et Etoy et il va de soi que nous sommes tous concernés par le projet de STEP intercommunale. Mais pour l'instant le projet n'est pas complètement à l'eau mais fuit de partout et surtout à cause de Rolle. Pour le moment, on investit dans la STEP de St-Prex car il n'y a pas de délai concernant la STEP intercommunale. Et de ce fait, tous les investissements avaient été freinés. La bonne nouvelle c'est que des essais ont été réalisés dans une commune qui a utilisé cette nouvelle méthode et qui amène satisfaction à un coût bien moindre que ce qui était prévu. Car le gros point d'interrogation c'était le coût du traitement de ces micros-polluants.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : La commune en question est Penthalaz.

M. Pierre-Frédéric Guex : Je pourrais demander plus de précisions sur ce sujet à M. Charly Viquerat. Mais l'aspect comptable est un autre problème.

M. Jean Gnaegi : Justement dans la déclaration qui avait été fait à la dernière séance, au niveau financier qu'on mette sur un compte ou l'autre, l'information qui avait été donnée était de dire : ça ne change rien. Alors j'aimerais qu'on m'explique comment ça ne change rien de mettre de l'argent sur un compte ou sur un autre quand ces comptes sont affectés et qu'on ne peut pas les dépenser pour

autre chose.

M. Jean-Pierre Mitard : On pourrait continuer longtemps ce débat. Je pense que ce serait intéressant de l'avoir au sein de la Commission de gestion et des finances et qu'eux-mêmes seraient contents de reprendre ce sujet. En revanche, je ne suis pas certain d'avoir dit que ça ne changeait rien. Mais il est certain que ça ne change rien au niveau du *cash-flow*. Le *cash* ne se trouve pas dans les comptes de réserve. Si d'aventure au bilan il n'y a plus assez, il existe d'autres comptes de réserve. Je pense que l'on a une différence de vision. Je respecte ce que vous dites M. Jean Gnaegi et nous en avons déjà pris acte la dernière fois. Mais au sein de la Municipalité, nous avons une vision différente et prenez-en acte aussi.

M. Jean Gnaegi : C'est un peu léger de dire qu'il serait mieux d'en débattre avec la Commission de gestion. Cela fait cinq ans que dans son rapport la Commission de gestion mentionne et propose cela. C'est pourtant simple à changer et la probabilité pour qu'on ait besoin de beaucoup plus d'argent pour l'épuration que pour l'eau est très grande. Alors je suis d'accord qu'on arrête d'en discuter mais je m'abstiendrai de voter le budget cette année et si l'an prochain c'est pareil je voterai contre.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions ou commentaires sur le préavis concernant le budget ?

M. Daniel Calabrese : J'ai encore une question. Comme nous l'avons tous compris, on équilibre le budget avec la provision d'un montant de CHF 290'000.- de prélèvement sur le fonds de réserve pour la péréquation financière. En 2023, on avait déjà équilibré le budget comme cela. Est-ce qu'on a une idée, aujourd'hui le 5 décembre sur ces CHF 300'000.- ? Car en général au mois de décembre on reçoit pas mal d'informations. Alors est-ce qu'on va dans les comptes et dans la colonne budget 2023 devoir prélever dans ce fonds de réserve ?

M. Jean-Pierre Mitard : Ce matin j'ai posé exactement la même question au boursier en regardant, en particulier, ce qui était arrivé en termes de revenu de l'impôt. Mais nous n'en avons aucune idée. Le seul élément que je relève et qui a bien été compris par la Commission des finances c'est que l'on a un budget prudent. Je voulais juste vous donner un exemple et ceci pour le mettre en relation avec celles et ceux qui ont l'habitude de faire un budget dans une entreprise. Ce budget est d'environ CHF 300'000.-, si sur chaque ligne on fait une modification de CHF 1'000.-, on est à zéro. Cela ne répond pas à la question mais on a aucune vision et de ce fait, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je suis raisonnablement optimiste et les chiffres des impôts sont relativement analogues à l'année dernière.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil communal de Buchillon lors de sa séance du 5 décembre :

vu le Préavis municipal N °7/2023
où le rapport de la Commission des finances
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à 22 voix pour et une abstention :

1. D'adopter le budget pour l'année 2024 tel que joint en annexe au présent préavis et dont il fait partie intégrante.

8. Postulat de M. Jan Krasnodebski – Sécurité pour piétons

Mme Annabel Pulcrano : Nous allons d'abord voter sur la recevabilité de ce postulat. Le bureau du Conseil l'a étudié et considéré qu'il est recevable. A été reçu en bonne et due forme signée et est de la compétence de la Municipalité.

Mme la Présidente passe au vote sur la recevabilité du postulat.

Le postulat est accepté recevable à l'unanimité.

Mme Annabel Pulcrano : A présent nous allons voter sur la prise en considération du postulat. Si celui-ci est pris en considération, il sera envoyé à la Municipalité pour analyse.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le postulat.

Mme Annabel Pulcrano : M. Jan Krasnodebski est-ce que vous souhaitez ajouter des commentaires sur la prise en considération ?

M. Jan Krasnodebski : Je vous remercie de me donner la chance de présenter ce postulat. Pour votre information, il y a eu une étude en 2021 qui a révélé que pendant la semaine il y a entre 700 et 900 véhicules qui circulent sur ce chemin, 10% passent à plus de 50km/h et d'autres de 65 km/h jusqu'à 80 km/h. On compte aussi un nombre de 30 gros véhicules articulés qui circulent sur ce chemin. Dans le quartier des « Croix-Blanches » il y a 17 enfants qui se rendent tous les jours à l'école de Buchillon ou pour prendre le bus qui les amènent à Etoy. Il y a aussi des promeneurs et des parents qui emmènent leurs petits enfants à la crèche Trottiz à Etoy. Sur ce chemin il n'y a rien pour les piétons, ni trottoirs, ni lampes, ni balisages. Je vous remercie de voter dans ce sens car je pense que c'est pour éviter un mort comme le cycliste décédé sur la route du lac il y a quelques années.

M. Beat Schmied : Ce problème avait déjà été discuté il y a quelques années. Des pierres avaient d'ailleurs été posées le long de la route pour empêcher les camions de se garer là, d'ailleurs personne n'était d'accord avec cela. Mais il me semble que déjà à l'époque ce n'était pas possible de faire quelque chose à cet endroit. Et malheureusement c'est une route où on peut rouler à 80 km/h.

M. Nicolas Bron : On peut demander à la Municipalité ce qu'ils pensent de ce postulat ?

Mme Annabel Pulcrano : D'abord on doit voter la prise en considération du postulat et ensuite il passera aux mains de la Municipalité puis après au Conseil.

Personne ne prend la parole, Mme la Présidente passe au vote sur la prise en considération du postulat.

La prise en considération du postulat est acceptée par 22 voix et une abstention.

Mme Annabel Pulcrano : Ce postulat est envoyé à la Municipalité qui doit donner un rapport dans un délai de 12 mois.

9. Rapports des délégués des Associations Intercommunales PRM et ASSAGIE

Lecture du rapport annuel de la PRM par M. Jeanny Perrin.

M. Carl Kyril Gossweiler : J'ai cru comprendre que la PRM voulait refaire un règlement de police

qui soit unifié dans les six communes membres. Est-ce que vous avez entendu parler de ce projet ? Est-ce que Morges va imposer aux autres communes son règlement de police ?

M. Jeanny Perrin : Le but est de faire les bases d'un règlement de police qui soit pareil pour les six communes, M. Pierre-Frédéric Guex pourra compléter après. Actuellement, pour les agents qui doivent verbaliser il est difficile de changer chaque fois de règlement de police selon la commune car ceux-ci ne sont pas unifiés. Mais la liberté des communes serait quand même garantie.

M. Pierre-Frédéric Guex : Vous avez déjà répondu en partie car en effet, c'est compliqué pour les agents lors des verbalisations des cinq communes concernées. Le but principal, avec la révision des statuts en cours, serait de pouvoir facturer certaines prestations faites par la PRM qu'à présent ils ne peuvent pas facturer. Ensuite, le but ce sera d'essayer de faciliter le travail des agents. Le point d'achèvement ce sont les frais principaux, la grosse partie du budget est payée par Morges et la grande partie des recettes est encaissée par Morges également du fait de son pourcentage d'implication. La position d'une commune telle que Buchillon qui a un délégué pour 700 habitants contre 17 à Morges, au prorata de la population c'est plus faible, et la position des communes est de dire : ce ne sera pas une police de Morges qui sous-traite son travail mais une police intercommunale où l'on est tous impliqués. Néanmoins, toutes les communes sont très satisfaites du travail de la PRM.

Lecture du rapport annuel de l'ASSAGIE par M. Nicolas Bron.

M. Jeanny Perrin : Est-ce qu'il y a un lien entre l'AJEMA et l'ASSAGIE ?

M. Nicolas Bron : Outre l'aspect scolaire, la modification des buts, la mise à disposition des locaux scolaires et parascolaires, et d'organisation des transports scolaires, le comité de direction a introduit ce nouveau but : la possibilité de constituer un réseau d'accueil de jour au sens de la loi sur l'accueil de jour des enfants. Intégrer cette possibilité dans la révision des statuts permettra le moment venu d'être déjà conforme juridiquement, sachant qu'un développement qui est de reprendre l'accueil de jour des enfants va demander un certain nombre de démarches. Aujourd'hui, le réseau large de l'AJEMA gère l'accueil de jour.

M. Pascal Mercier : Concrètement aujourd'hui l'AJEMA dépend de l'ARASMAC et l'ASSAGIE est indépendante. Les deux fonctionnent de manière indépendante. La preuve en est qu'au sein de la Municipalité c'est M. Jean-Pierre Mitard qui est délégué ARASMAC et AJEMA et moi-même de l'ASSAGIE. C'est cela qu'expliquait M. Nicolas Bron en disant que profitant de la nécessité de devoir changer les statuts et intégrer un plafond d'endettement, l'ASSAGIE en a profité pour intégrer également la possibilité de gérer un réseau d'accueil de jour. C'est ce qui a été voté à l'unanimité. Une fois que ça aura été accepté par toutes les communes qui sont membres de l'ASSAGIE et que le Canton aura approuvé les nouveaux statuts, l'ASSAGIE aura la possibilité, si elle le souhaite, de reprendre l'accueil de jour. Pour l'instant la réponse est non. J'espère que c'était suffisamment clair ?

M. Jeanny Perrin : Oui, merci.

M. Carl Kyril Gossweiler : Pourriez-vous nous dire deux mots sur l'intégration des enfants ukrainiens dans le cadre de l'ASSAGIE où est-ce qu'ils en sont ?

M. Nicolas Bron : Il y a beaucoup de familles qui sont reparties et de ce fait une diminution considérable des enfants réfugiés ukrainiens. Mais il y a un élément qui est particulièrement excellent, c'est la création de classes très spécialisées pour les enfants réfugiés ukrainiens qui ont subi des traumatismes de guerre et qui sont chaque année en train d'augmenter. Cette classe se trouve à Aubonne et qui accueille beaucoup de ces enfants qui ont un lourd et douloureux passé.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie les délégués et les délégués suppléants pour leur rôle très important au sein de la commune.

10. Divers et propositions individuelles

M. Beat Schmied : Dans le budget que l'on vient de voter il y a CHF 1'000.- de vente de bois. Ce montant existe depuis un moment et en 2017 il était à CHF 2'000.-. L'année passée on n'a rien encaissé, l'année d'avant CHF 1'800.-, une autre fois CHF 900.-. En quoi concerne cette vente de bois ?

M. Pascal Mercier : Cela dépend des abattages, pour différentes raisons, des parties de la forêt qui appartiennent à la commune. Lors de la vente de ce bois abattu, le prix de vente varie énormément pour des événements qui sont totalement indépendant à notre commune, notamment lors des importants achats de bois par la Chine.

Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit : J'aimerais m'exprimer au sujet du Passeport-Vacances. Je remercie encore une fois la Municipalité de nous soutenir et je vous informe également qu'après 13 ans je termine ma participation. Mais cela continue avec de nouveaux membres au comité et nous aurons encore besoin du soutien de Buchillon.

Mme Tima Mujezinovic : J'ai une remarque concernant l'escalier côté sud de Luna qui mène au parking. Sous certaines conditions, comme quand il pleut beaucoup ce passage devient très glissant. Est-il possible de faire quelque chose afin que cet escalier ne glisse plus ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : C'est la sortie du parking côté Genève ?

Mme Tima Mujezinovic : Oui, côté sud avec le petit cabanon. Peut-être les escaliers des autres sorties glissent aussi mais je ne les ai pas empruntés.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : C'est un revêtement à deux composants qui est sec et granuleux au toucher. Il y a quelque chose qui a été fait au niveau des marches en bois de Luna après des plaintes mais il ne me semble pas sur les accès du parking. A ce jour, je n'ai pas reçu de plaintes et moi-même je ne l'ai pas remarqué. Je vais consulter M. Rui Da Silva du service technique et voir s'il a reçu des remarques à ce sujet mais à ce jour je n'ai rien reçu de sa part.

Mme Tima Mujezinovic : Cela arrive lorsqu'il pleut beaucoup.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Merci, j'ai pris bonne note.

Mme Annabel Pulcrano : S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous informe que la prochaine séance aura lieu le 12 mars 2024.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : N'oubliez pas en sortant sur la table il y a une attention pour chaque membre du Conseil.

La séance est close à 21h26.

Au nom du Conseil communal

La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling



Conseil communal de Buchillon – dépôt d'un postulat

**Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois
vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois,
la zone Littoral Parc et le village**

Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues,

Habitant le quartier des Grands-Bois, je suis régulièrement interpellé sur la sécurisation du cheminement piétonnier menant de notre quartier, et de l'établissement public voisin des Grands-Bois, aux transports publics de la zone Littoral Parc.

Pour faire simple, malgré des demandes régulières de personnes du quartier, rien n'a été mis en place depuis la construction de nos maisons.

Cette situation pose surtout problème aux familles avec enfants (17) en période hivernale durant laquelle le chemin de l'école se fait de nuit. Cette route est également utilisée par la crèche locale et la maison de retraite.

Aussi la route, qui n'est pas balisée pour les piétons, est souvent utilisée par des véhicules lourds (agricoles et grands camions) se rendant au Domaine de Chanivaz. La situation de la route, étant étroite pour deux voitures ordinaires, est dangereuse pour les piétons.

Finalement, le parcours alternatif longeant la forêt et empruntant ensuite le chemin des Croix-Blanches est boueux et la proximité de la forêt effraie certains enfants.

Il semblerait a priori possible d'améliorer la situation, par exemple en faisant poser un balisage au sol semblable à celui posé sur la Route de Chanivaz.

Par ce postulat je demande à la Municipalité d'étudier, en consultant les familles, et de rapporter au Conseil sur la possibilité d'améliorer la sécurisation du cheminement piétonnier entre le quartier des Grands-Bois, la zone de Littoral Parc (arrêts de bus et magasins) et, naturellement, le village par la Route, bien sécurisée, des Bruyères.



Buchillon, le 14 novembre 2023

Jan Krasnodebski

JAN DRAPER

BENNO HIRT

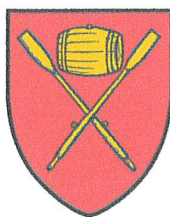
André Monnard

CARL K. GESSWEILER



Conseil communal de Buchillon – dépôt d'un postulat Sécurité pour piétons à partir du quartier Grands-Bois vers l'arrêt de bus Buchillon Grands-Bois, la zone Littoral Parc et le village





Conseil Communal de Buchillon

Délégation du Conseil Communal de Buchillon au Conseil Intercommunal de l'Association intercommunale PRM Police Région Morges Rapport au Conseil Communal du 5 décembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour ce 2ème rapport de la législature 2021-2026, la délégation, composée de MM Jeanny Perrin et Erik Fruytier, a le plaisir de rapporter sur les affaires marquantes traitées par le Conseil Intercommunal.

Activités de la délégation en 2023

Lors de l'année sous examen, la délégation a traité en Commission et rapporté en Conseil sur les préavis suivants :

- **Révision des statuts de l'Association PRM:** Publiés lors de sa fondation en 2012, ces statuts nécessitent une mise à jour afin de pérenniser son organisation politique et financière et permettre la création d'un nouveau règlement de police de la PRM. En travaux depuis 2021, un 1er préavis amendé et approuvé par le Conseil Intercommunal en mai 2022, a été ensuite refusé par les 6 Municipalités. Un 2^{ème} projet, après étude en commission a été retiré par le Conseil de Direction. Un troisième préavis devrait être bientôt présenté au Conseil. Mais au final ce sont les 6 Conseils Communaux qui auront le dernier mot.
- **Stand de tir intérieur à Etoy :** La Commission a pu visiter les locaux qui s'avèrent répondre aux besoins de la PRM. Ce projet en partenariat public-privé, innovant sur plusieurs points dont la récupération automatique des balles pour un recyclage écologique, l'insonorisation des tirs et la ventilation, intéresse également d'autres corps de police.
- **Gestion, Comptes et Budget :** Nous avons étudié et rapporté sur la Gestion et les Comptes 2022 ainsi que le Budget 2024.
La volonté de la PRM est de maintenir un coût moyen par habitant inférieur à CHF 240. 00 pour les tâches principales de police. Si l'on se rapporte à l'exercice 2022, le coût moyen par habitant s'élève à CHF 229.45. Pour Buchillon, participant à ces frais à raison de 0.8 %, le coût par habitant se monte à seulement CHF 92.68.
- **Le Conseil Intercommunal,** soit les Assemblées des délégués des 6 communes s'est réuni à 3 reprises en 2023.

Ces activités ont généré 13 séances à l'Hôtel de Police de Morges, à Tolochenaz, Préverenges et Etoy.

Pour le détail des comptes, gestion, activités et Procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal de la Police Région Morges nous vous invitons à consulter le site <https://www.prm-vd.ch/>

La délégation du Conseil Communal de Buchillon au Conseil intercommunal PRM :

Jeanny Perrin, délégué

Erik Fruytier, délégué suppléant

Buchillon, le 5 décembre 2023

Rapport sur l'association scolaire ASSAGIE. Délégation de Buchillon.

Cette année, l'association scolaire "Aubonne Gimel Etoy" (ASSAGIE) a organisé trois séances au printemps, puis cet automne, et a également tenu une séance courte mais significative il y a quelques semaines.

Il est important de se rappeler que cette association intercommunale est dirigée par un comité exécutif (Codir) dont l'excellent président aborde avec précision et en détail les préavis présentés lors des séances pour le vote des délégués des différentes communes.

Je tiens également à souligner le rôle crucial de la commission de gestion (cogest), qui examine et prépare des rapports détaillés sur ces préavis. Votre serviteur en fait partie.

Voici un résumé des points clés, des débats et des explications qui m'ont semblé importants à partager avec vous ce soir.

Il semble y avoir une augmentation des actes de violence et de dégradation dans les transports scolaires, en particulier dans les bus. Cela inclut même un incident où un début d'incendie a été provoqué, mais heureusement maîtrisé. Les administrations scolaires sont évidemment informées de la situation et prennent des mesures appropriées avec les ressources dont elles disposent. L'association mentionne les travailleurs sociaux de proximité, connus sous l'abréviation TSP, comme une ressource disponible pour les communes. Ces professionnels jouent un rôle important en mettant en valeur leurs compétences et approches en matière de communication, de prévention, de confiance et de conseil auprès des jeunes.

Cette année, l'association a voté pour la modification de ses statuts. Cela incluait la décision, encouragée fortement par la préfecture, d'intégrer un plafond d'endettement dans les statuts. Il a également été voté une modification afin que l'association puisse assumer la responsabilité de la gestion de l'environnement parascolaire. L'objectif de l'association est de concentrer le maximum d'élèves toute la journée sur un seul site, afin de réduire le besoin de transports. Par exemple, à Buchillon, il existe déjà une offre importante d'accueil parascolaire disponible toute la journée pour les familles. Par conséquent, avoir la possibilité maintenant, que l'association ASSAGIE reprenne une gestion dans un intérêt plus ciblé pour les communes de notre groupement scolaire serait à envisager comme une amélioration.

Aussi, la municipalité a pris la sage décision de moderniser le Wi-Fi, en particulier dans l'établissement scolaire, pour garantir une excellente qualité de service et assurer la compatibilité avec le système d'affichage numérique frontal (ANF) recommandé par le canton. Buchillon s'est engagé à acquérir et installer trois de ces dispositifs, avec un coût (comprenant l'installation) par unité de 3000 francs.

Les directions des écoles d'Aubonne et Gimel-Etoy, lors de leurs séances, expriment leur gratitude pour le soutien financier de l'association qui contribue non seulement au bon fonctionnement des établissements scolaires, mais également aux activités extrascolaires enrichissantes telles que les camps sportifs, les sorties culturelles et les voyages d'études. Ces écoles mettent l'accent sur leur objectif de former des citoyens responsables, en insistant sur l'importance d'une éducation connectée à la société civile et axée sur le développement durable à long terme.

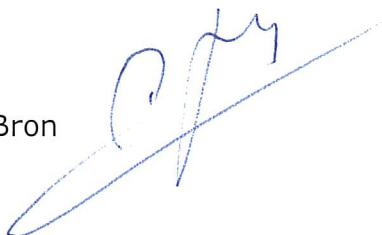
Concernant la durabilité, chaque année, une direction scolaire rapporte subir un effet de seuil, c'est-à-dire avoir un nombre d'élèves inadéquat par rapport à un emplacement, et cela reste un défi. Cependant, grâce à une approche ingénieuse consistant à mélanger les âges dans les classes, les écoles parviennent à maintenir aujourd'hui un taux de remplissage satisfaisant. Il y a aussi une concurrence saine avec les écoles privées, où les familles choisissent ces établissements pour l'éducation en anglais.

En ce qui concerne la salle de gym de Buchillon, les engagements de location par l'ASSAGIE semblent s'inscrire dans une vision à long terme, alignée sur leur modèle à horizon : 2040. Même si la construction d'une nouvelle salle de gym dans la commune d'Etoy est significative, ils continueront de louer la salle de Buchillon pour répondre aux besoins des élèves.

Buchillon le 05 décembre 2023,

Ce rapport est fait par :

Nicolas Bron
Délégué



Rebecca Schwaar
Suppléante

